

Jour de séance 31

le jeudi 13 février 2014

13 h

Prière.

M. Doucet donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil exécutif à l'égard du bureau du ministère de l'Énergie à Saint John, notamment la ventilation détaillée des dépenses liées au bureau, les changements en matière de dotation, y compris le nombre de personnes affectées au bureau de Saint John, qu'elles soient employées à titre permanent, à temps partiel ou à titre occasionnel, et les changements apportés à la structure organisationnelle ou au mandat de ce bureau.

M. Doucet donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 20 février 2014, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le Bureau du Conseil exécutif et les tierces parties à l'égard des travaux de rénovation des bureaux du ministère de l'Énergie situés au complexe Hugh John Flemming, notamment les soumissions, les DP, les appels d'offres, les contrats, les ententes, les frais de projet, les devis et la ventilation détaillée des coûts liés aux travaux de rénovation.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 109.1(1) du Règlement, au cours de la quatrième session de la 57^e législature, l'étude des prévisions budgétaires, y compris les budgets supplémentaires, dure au plus 120 heures ;

que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité permanent des prévisions budgétaires soit saisi des prévisions budgétaires des ministères suivants et en fasse rapport à la Chambre en vue de leur approbation :

le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ;
le ministère du Développement économique ;
le ministère de l'Énergie et des Mines ;
le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
Investir Nouveau-Brunswick ;
le ministère des Transports et de l'Infrastructure ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de la Santé soient renvoyées au Comité permanent des soins de santé, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement ;

que, conformément à l'article 89.1 du Règlement, les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance soient renvoyées au Comité permanent de l'éducation, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation sans avis, débat ni amendement, à moins de circonstances prévues à l'article 78.2 du Règlement ;

que les délibérations du Comité permanent des prévisions budgétaires, du Comité permanent des soins de santé et du Comité permanent de l'éducation soient télévisées et se déroulent à la Chambre de l'Assemblée législative ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des prévisions budgétaires dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité permanent des soins de santé et en Comité permanent de l'éducation dure au plus 40 heures, délai à l'expiration duquel les derniers crédits à l'étude sont renvoyés au Comité des subsides et soumis à son étude ;

que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides dure au plus 40 heures

et que le Comité permanent des prévisions budgétaires, le Comité permanent des soins de santé et le Comité permanent de l'éducation mènent leurs activités et leurs délibérations de la même manière que le Comité des subsides, qui sert principalement de cadre où l'opposition officielle pose des questions aux ministres au sujet de leurs prévisions budgétaires. (Motion 32.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 14 février 2014, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry reprend la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Secrétariat des Affaires
autochtones pour 2012-2013

(12 février 2014).